

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2022

✓ **N ° 01 (15/09/2022) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs considérant les recrutements d'agents, les mutations et les ajustements de temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2022.

✓ **N ° 02 (15/09/2022) RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal approuve la création de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires et à temps non complet, pour la période allant du 4 janvier au 18 février 2023 et fixe la rémunération des agents recenseurs ainsi :

- Par logement et enquête famille : 5.50 €
- Formation et mise sous pli au tarif horaire du SMIC en vigueur,
- Reconnaissance du secteur au tarif horaire du SMIC en vigueur (maximum 8 heures),
- Frais kilométriques : forfait de 40 €,
- Prime internet et qualité : 100 €.

✓ **N ° 03 (15/09/2022) CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

✓ **N ° 04.1 (15/09/2022) AVENANT N ° 1 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 fixant le terme de la convention de service commun 'Service instruction des autorisations d'urbanisme', à la date d'entrée en application de la nouvelle convention de service commun, et au plus tard au 31 mars 2023.

✓ **N ° 04.2 (15/09/2022) CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service commun 'service d'instruction des autorisations du droit des sols' annexée à la présente délibération, qui précise les domaines d'intervention du service commun, le fonctionnement et les modalités de financement ; précise que la convention est conclue pour une durée de quatre ans, à compter de la date de sa mise en œuvre.

✓ **N ° 05 (15/09/2022) EMPRUNT DE 200 000 € - CREDIT MUTUEL**

Le conseil municipal décide de contracter un prêt de 200 000 € au taux de 1.70% sur 15 ans.

✓ **N ° 06 (15/09/2022) MODIFICATION/SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES ET CREATION D'UNE REGIE UNIQUE**

Le conseil municipal décide la création d'une régie unique qui prendra effet dès le 1^{er} octobre 2022, l'objet de cette régie sera d'encaisser les recettes suivantes :

- Photocopies,
- Participations des annonceurs,
- Adhésions à la bibliothèque et vente de livres
- Quêtes des mariages et dons divers (reversement en fin d'année au budget CCAS),
- Droits de stationnement.

✓ **N ° 07 (15/09/2022) TRAVAUX SALLE DE SPORTS - RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'attribution des lots 1 & 2 des travaux de pilotage de la salle de sports et de remplacement de la ventilation à IDEX-FEE pour un montant total de 23 314.44 € TTC.

✓ **N ° 08 (15/09/2022) FONCIER ECHANGE DE PARCELLES**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'échange de la parcelle BE 255 de 88 m² avec les parcelles BE 741 et BE 742 d'une superficie totale de 157 m² appartenant aux consorts JEANNOT, dans le secteur de la Charonnerie.

✓ **N ° 09 (15/09/2022) TAUX TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur tout le territoire de la commune.